

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Plan de relance viticole coopératif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, à la Fédération Départementale des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône une subvention de 23 000 € pour le plan de relance viticole ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec la Fédération Départementale des Caves Coopératives des Bouches-du-Rhône, selon le modèle-type prévu à cet effet.

La dépense globale correspondante, soit 23 000 €, sera prélevée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2015, au chapitre 65, fonction 928, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée